



Mobilités à Bois-le-Roi

SCHÉMA DE DÉPLACEMENT COMMUNAL DE BOIS-LE-ROI





LE MOT DES ÉLUS

La commune de Bois-le-Roi, organisatrice de la mobilité durable sur l'ensemble de son territoire, a élaboré un schéma de déplacement communal avec les partenaires institutionnels et la population.

Un travail de co-construction a été engagé pour proposer des solutions, favoriser le rééquilibrage entre circulation automobile et circulations actives, marche, vélo.

Le schéma de déplacement communal, véritable outil programmatique, permettra de définir une politique d'aménagement sur le long terme afin de faciliter l'ensemble des mobilités sur le territoire.

David Dintilhac
Maire de Bois-le-Roi

Olivier Hlavac
Adjoint aux mobilités



DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Un schéma communal de déplacement pour

- Apaiser et sécuriser les circulations, tout en intégrant l'ensemble des modes de déplacement
- Améliorer le confort de circulation des piétons et des cyclistes
- Prendre en compte le développement urbain qui amène une augmentation du nombre de déplacements sur le territoire
- Valoriser le cadre de vie
- Mener une démarche participative intégrant le grand public





DÉMARCHE COLLABORATIVE

Phase 1 Diagnostic prospectif

Avril - juin 2022

- Recueil des problématiques
- Entretiens
- Visite sur site
- Enquête grand public sur la mobilité à Bois-le-Roi
- Réunion de restitution
- Atelier de concertation grand public pour présentation du diagnostic

Phase 2 Étude de scénarii

Juillet - octobre
2022

- Réunion de présentation
- Atelier de concertation grand public

Phase 3 Approfondissement et fiches actions

Novembre -
décembre 2022

- Réunion de restitution auprès du groupe de travail mobilités
- Réunion publique de restitution

Phase 4 Approfondissement et fiches actions

2023

- Aménagement d'un mini-giratoire
- Création d'une vélorue
- Mise en œuvre de stationnement vélo devant les écoles...



ÉTAT DES LIEUX

- Des besoins de mobilité qui ont augmenté avec la population
- Une commune attractive pour la mobilité des alentours
- Des pôles générateurs concentrés autour de plusieurs centralités (gare, Île de Loisirs, écoles...)
- Un cadre de vie à conserver et à valoriser
- Une commune avec des secteurs anciens et des emprises de chaussée réduite, limitant les possibilités d'aménagement





DIAGNOSTIC DES MOBILITÉS



- **Mobilité domicile/travail** : un usage encore majoritaire de l'automobile

- **Circulation routière** : des flux modérés mais des vitesses excessives



- **Stationnement** : une demande de stationnement globalement maîtrisée

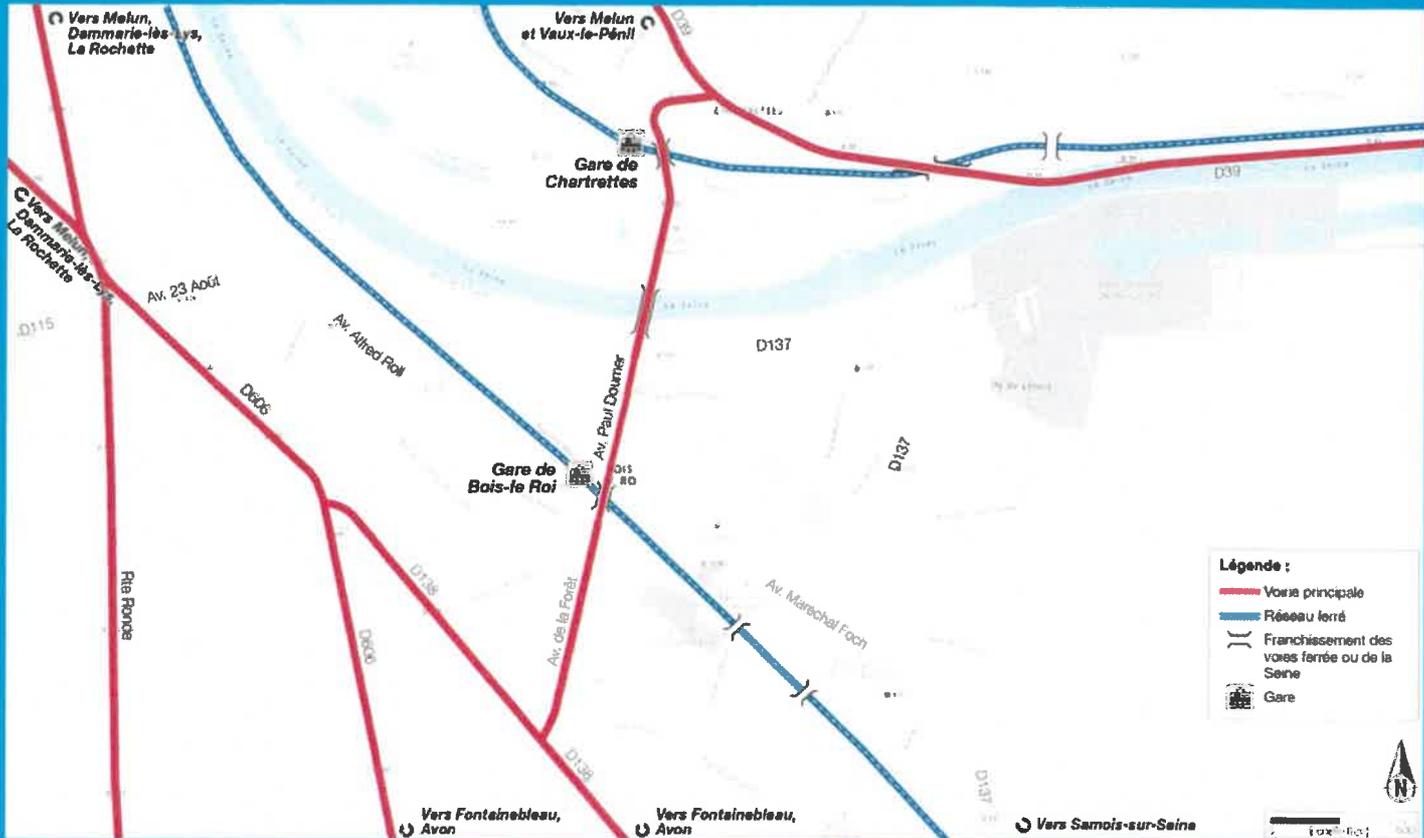
- **Réseau bus** : une desserte tournée vers la gare et les écoles



- **Marche** : des aménagements à sécuriser

- **Vélo** : des potentiels de développement de cet usage







OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

Objectifs généraux

- Développer l'usage des modes actifs sur l'ensemble de la commune et pour les déplacements de courte et moyenne distance
 - Aménager des continuités cyclables sécurisées ralliant les différentes polarités
 - Aménager des cheminements piétons sécurisés et valoriser les sentes piétonnes existantes
 - Faire respecter les limitations de vitesse
- Améliorer l'accessibilité des arrêts de bus
- Améliorer le rabattement en transport en commun sur la gare depuis l'ouest de la commune
- Préserver le cadre de vie



OBJECTIFS ISSUS DE LA CONCERTATION

Objectifs sectorisés

- Identifier les secteurs à enjeux suite au diagnostic et à la concertation menée (à retrouver à partir de la page 17)
- Sécuriser l'arrivée des élèves à pied et à vélo aux abords des établissements scolaires
- Sécuriser les circulations tous modes aux abords de la gare
- Redonner de l'espace aux modes actifs sur le secteur Cité/République, tout en assurant le stationnement nécessaire aux commerces et aux riverains





Mobilités à Bois-le-Roi

PLAN GÉNÉRAL AMÉNAGEMENTS CYCLABLES PROJETÉS



AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Zone de rencontre

Aménagement à favoriser sur le réseau secondaire ayant un faible trafic et dans les zones de concentration de commerces et de services



Piste cyclable

Aménagement à réaliser en priorité sur le réseau structurant



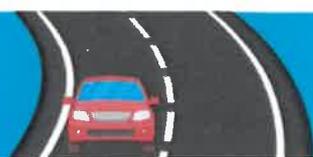
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)

Aménagement à favoriser sur le réseau structurant où l'emprise ne permet pas l'insertion de deux pistes cyclables et de deux sens de circulation, et si le trafic n'excède pas 5 000 véhicules par jour



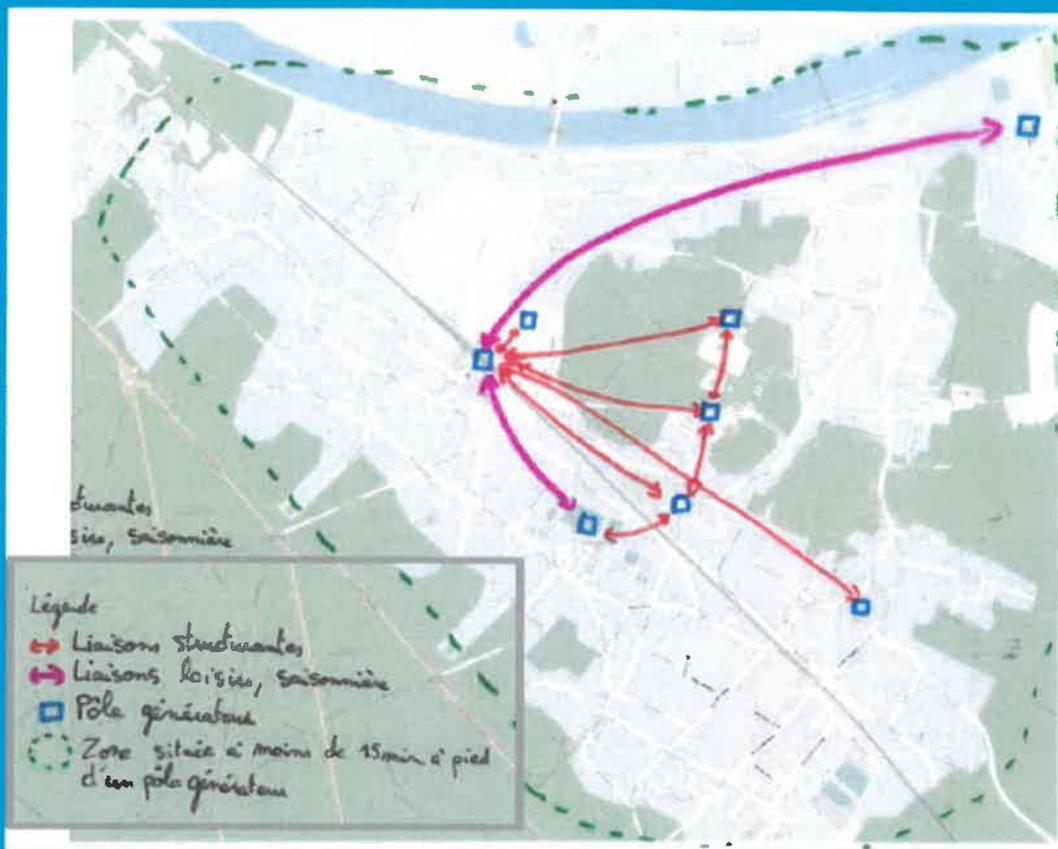
Vélorue

Aménagement à valoriser sur le réseau cyclable structurant ayant un trafic et des vitesses modérés





PLAN GÉNÉRAL MARCHABILITÉ



Zone de rencontre

- Zone de rencontre limitée à 20 km/h
- Tous les usagers circulent sur un même espace partagé
- Piétons prioritaires



Aménagement de trottoirs

- 2 trottoirs à 1,40 m minimum ou exceptionnellement un seul trottoir aménagé
- Circulation des piétons sur le trottoir



30 KM/H DANS TOUTE LA COMMUNE



- Mise en œuvre d'une réglementation de vitesse à **30 km/h dans toute la commune**
- **Projet issu d'une grande consultation** avec les administrés
- **400 réponses**, dont plus de 60 % en faveur de toute la commune à 30 km/h





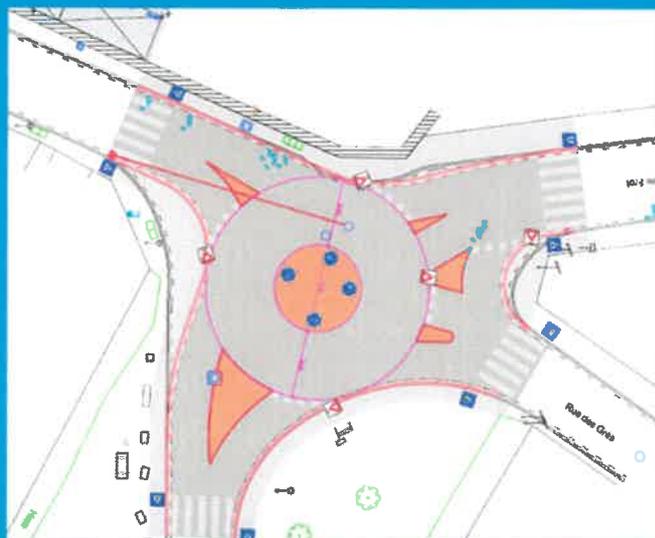
Mobilités à Bois-le-Roi



TRAVAUX 2023 RÉALISATION MINI-GIRATOIRE

- Dangersité du carrefour formé par les rues de la Fosse, de la Chapelle, Auguste Frot et des Grès rapportée et constatée par les habitants
- Conditions de marchabilité et de franchissement du carrefour jugées non optimales

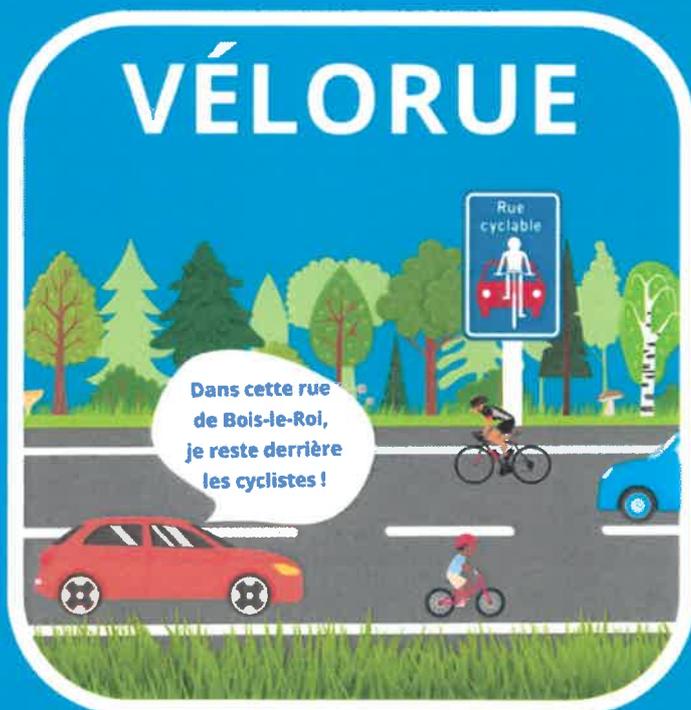
Création d'un mini-giratoire franchissable pour améliorer la lisibilité du carrefour



TRAVAUX 2023 - CRÉATION D'UNE VÉLORUE TERRE DES ROCHES/BUISSON CHEYDEAU

- La rue de la Terre des Roches et la rue du Buisson Cheydeau ont été identifiées comme un axe à aménager dans le cadre du réseau cyclable communal
- Cet axe de 900 mètres permet une liaison ouest/est pour les vélos dans un environnement apaisé
- Il a été déterminé dans le cadre du schéma de déplacement de créer une vélorue sur ces voiries, ayant pour objectif de marquer la place du vélo sur l'espace public
- Le concept existe dans des pays comme les Pays-Bas et le Danemark où la pratique du vélo est courante

Objectif : rendre visible la priorité des cyclistes et permettre un changement de comportement des automobilistes





Mobilités à Bois-le-Roi

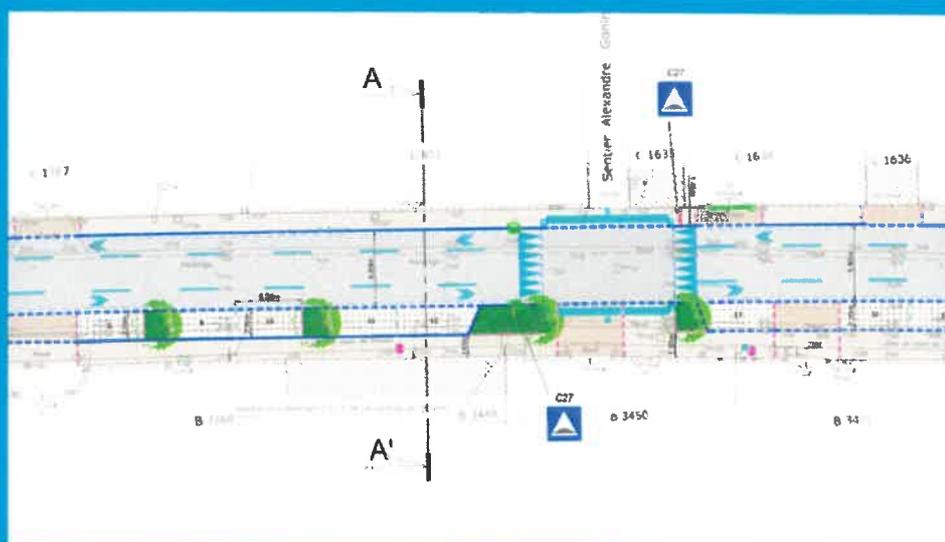
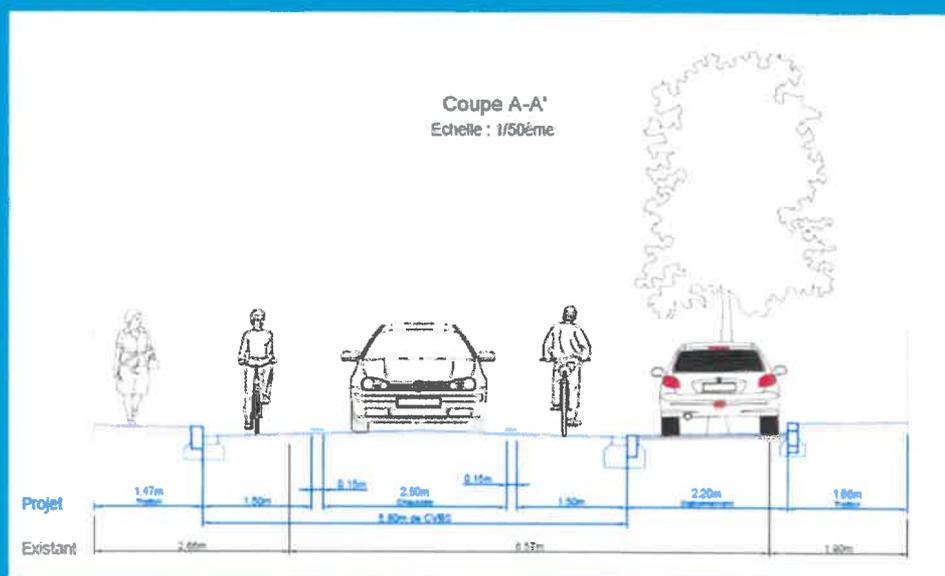


TRAVAUX 2023 - AVENUE FOCH

Aménagement sur le tronçon de l'avenue Foch compris entre l'avenue de la Forêt et la rue de Verdun

Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)

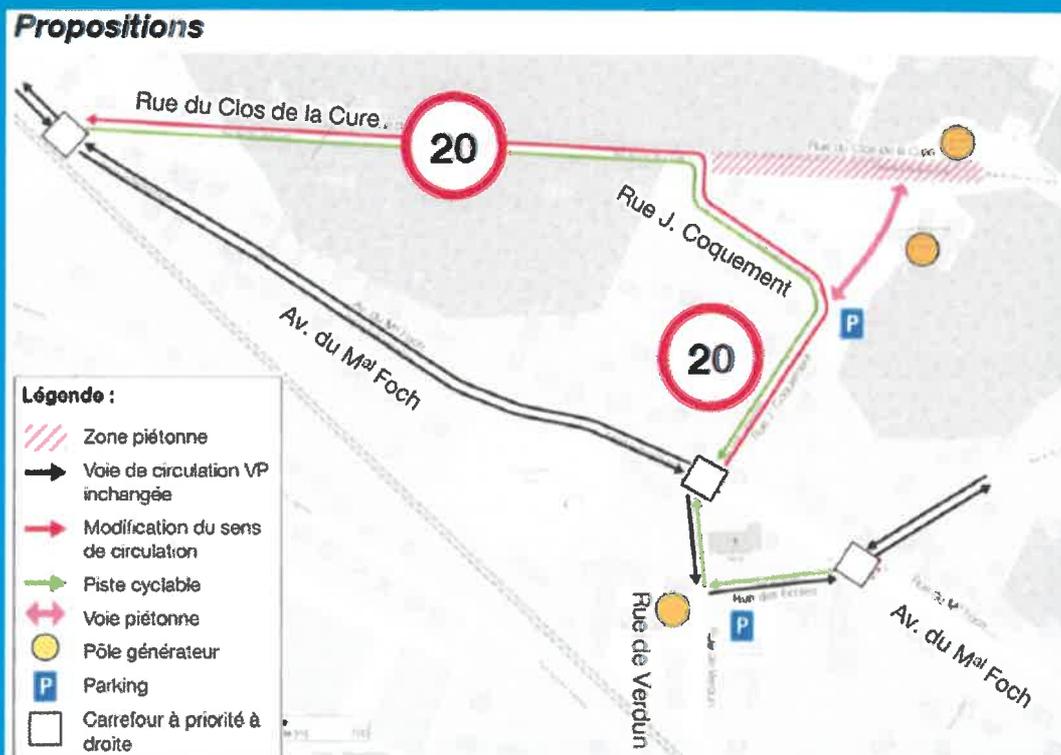
Le choix de la CVCB a été discuté et entériné à l'unanimité en groupe de travail mobilités. Il répond aux fortes attentes en termes de marchabilité et de cyclabilité sur cet axe où toutes les mobilités convergent vers la gare, tout en tenant compte des contraintes de voirie.



SECTEUR À ENJEUX : ÉCOLES - 1/2

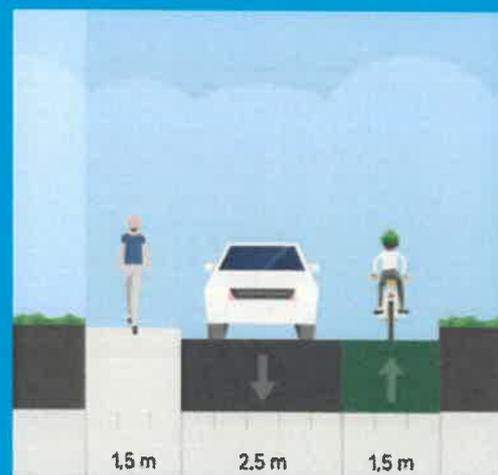
Rue du Clos de la Cure - Option privilégiée

- Agrandissement de la zone piétonne
- Passage à sens unique de l'ensemble des rues du Clos de la Cure ouest et Coquement
- Possibilité de mettre en place un espace de dépose-minute en voirie sur la rue du Clos de la Cure



Trottoir + contresens cyclable

- Mixité vélo/voiture dans un sens mais avec une vitesse de circulation très limitée (20 km/h)
- Un trottoir côté droit du véhicule, permettant une dépose rapide et sécurisée d'un passager



SECTEUR À ENJEU : ÉCOLES - 2/2

Dépose-minute côté est

Propositions



- Bouclage à sens unique
- Marquage stop en sortie de parkings
- Stationnement longitudinal à **droite de la voirie uniquement**, limitant les manoeuvres pour se stationner/repartir
- **Élargissement des espaces piétons qui mènent à l'école et continuité de la zone de dépose-minute jusqu'à la zone piétonne**

- Le sentiment d'un espace apaisé peut-être renforcé par la mise en place d'un plateau surélevé sur la zone

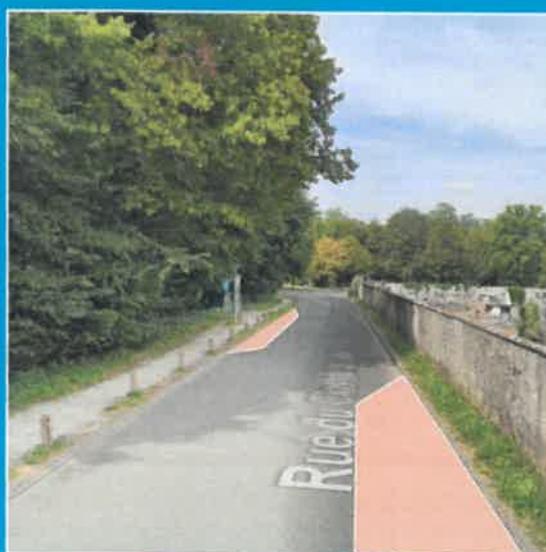
Variante

- Réduire l'espace central au maximum, selon les girations
- Impact potentiel sur les arbres existants

- Stationnement
- Voirie
- Espaces piétons + vélos

Sur la portion est de la rue :

- Cheminement piéton conservé
- Circulation des vélos en mixité avec la voiture
- Limitation de la vitesse par des aménagements modérateurs de type chicanes
- Limitation à 20 km/h

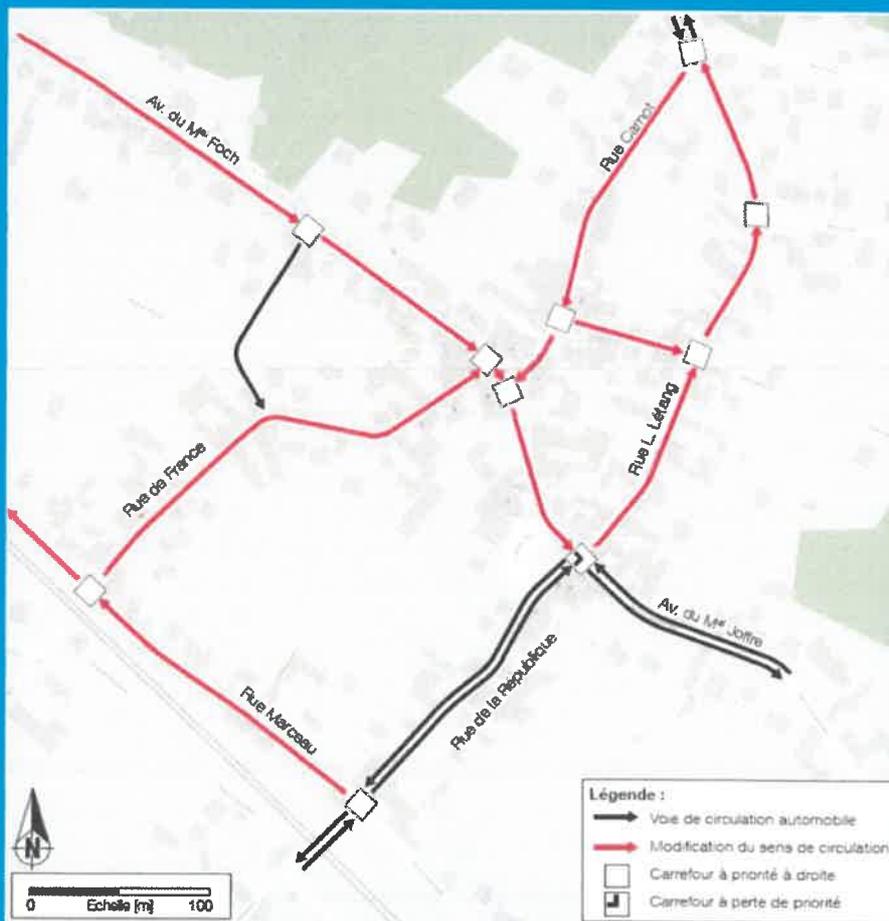
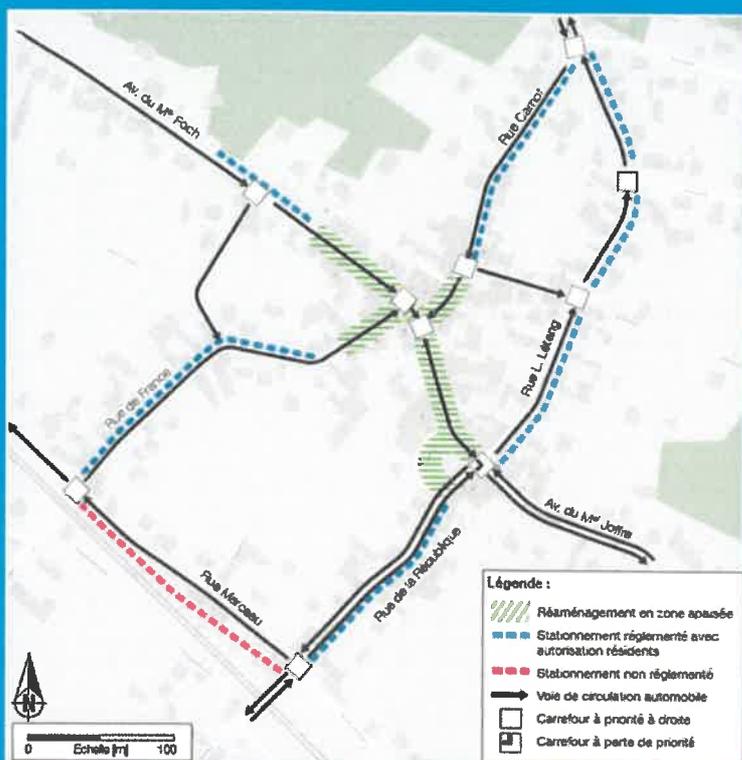


SECTEUR À ENJEUX : CITÉ/RÉPUBLIQUE

Légende :

-  Réaménagement en zone apaisée
-  Stationnement réglementé avec autorisation résidents
-  Stationnement non réglementé
-  Voie de circulation automobile
-  Carrefour à priorité à droite
-  Carrefour à perte de priorité

Des enquêtes de stationnement ont été réalisées début octobre pour quantifier l'offre et la demande en stationnement sur le secteur.





SECTEUR À ENJEUX : GARE

Propositions

Solution non retenue

Une priorité donnée sur l'axe Doumer/Forêt se traduisant par l'aménagement de stop aux croisements avec les avenues Gallieni, Foch et la rue des Sesçois

Continuités cyclables

- Enjeux de ralentissement des véhicules sur Doumer, au centre de ce secteur d'échanges
- Un gain de place permettant d'aménager un contre-sens cyclable sur l'avenue Gallieni
- Un carrefour Gallieni/Forêt mieux délimité par les traversées piétonnes donc plus lisible
- Un traitement de l'ensemble de l'intersection en plateau
- Des circulations ponctuellement spécifiques le dimanche lors du marché (fermeture de la rue de la Gare)
- Un principe de réaménagement à affiner par des études (nivellement, girations...)

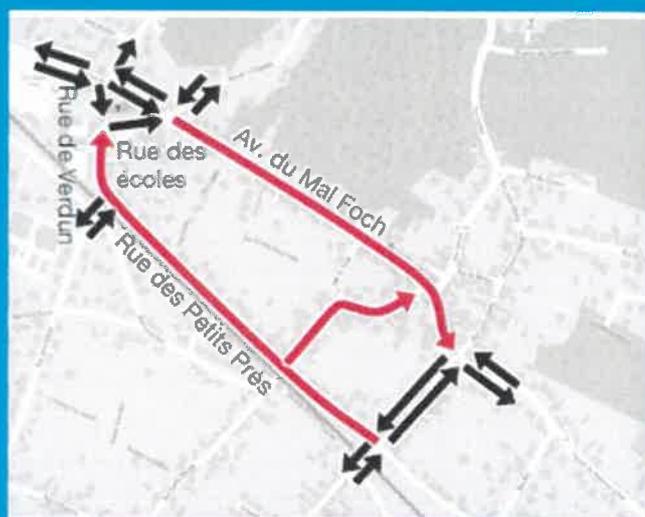


SECTEUR À ENJEUX : FOCH/PETITS PRÉS

Proposition retenue d'un axe à sens unique sur une portion de l'avenue Foch

Rue des Écoles

- Faible détour des rues de Verdun et des Écoles déjà à sens unique actuellement
- Détour important (1 km) pour les automobilistes venant du sud de la commune et allant aux écoles/collège



Rue des Petits Prés

- Augmentation du trafic devant l'école Olivier Métra, mais les volumes restent limités
- Rue des Petits Prés assez large et qui longe la voie ferrée, avec un tronçon plus contraint rue Marceau
- Opportunité d'apaisement de Foch sur 700 m, entre l'église et la place de la Cité



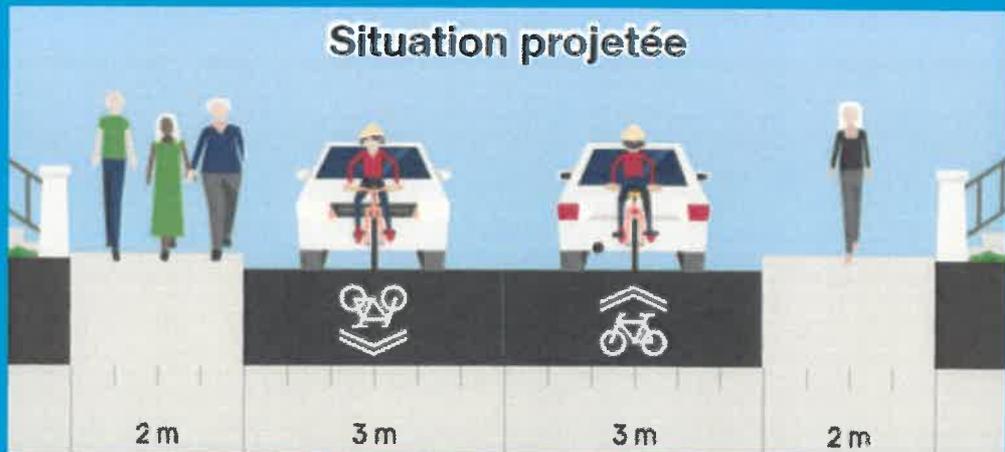


SECTEUR À ENJEUX : GALLIENI



Situation initiale

- Aucun aménagement cyclable -
- Présence de trottoirs confortables +



Situation projetée

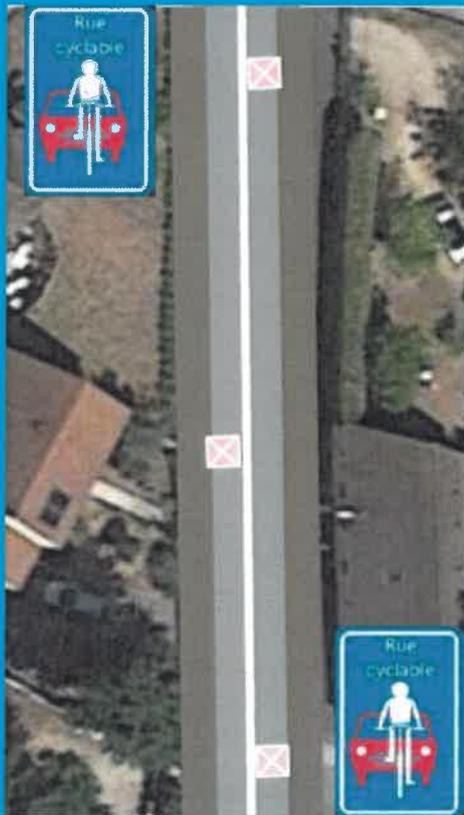
- Présence de trottoirs confortables +
- Présence du vélo identifiée sur l'espace public pour créer un itinéraire cyclable entre la gare et le quartier de Brolles +
- Maintien du double sens de circulation +

SECTEUR À ENJEUX : FROT/CHAPELLE

Les typologies de solution

	A - fil de l'eau	B - Aménagement de dispositifs modérateur de vitesse	C - vélorue	D - sens unique
 Affirmation d'un axe cyclable structurant	La zone 30 double sens n'est pas considérée comme un aménagement cyclable au sens de la LOM	La zone 30 double sens n'est pas considérée comme un aménagement cyclable au sens de la LOM		
 Confort des cyclistes				
 Cohérence avec le niveau de trafic automobile				
 Impact sur les bus				
 Augmentation de trafic sur les rues connexes Et allongement de temps de parcours				Augmentation du trafic sur la rue de la Fosse
Coût				


Variante recommandée



- Aménagement de dispositifs modérateurs de vitesse
- Mixité vélos/voitures mais surtout "vélorue"





Mobilités à Bois-le-Roi

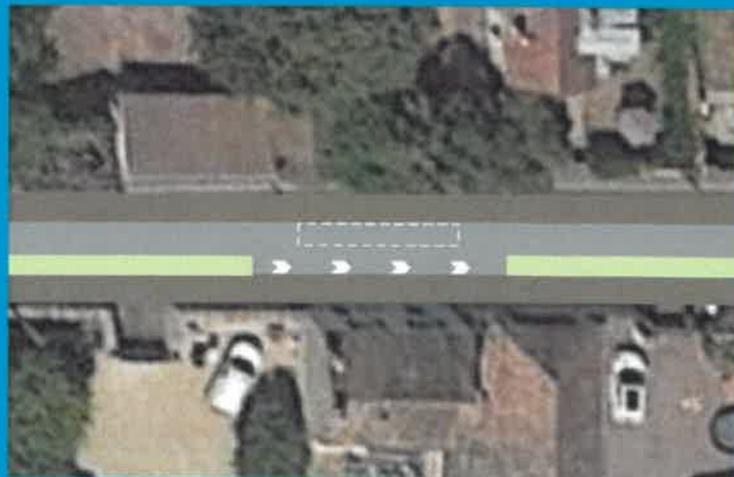


SECTEUR À ENJEUX : RÉPUBLIQUE

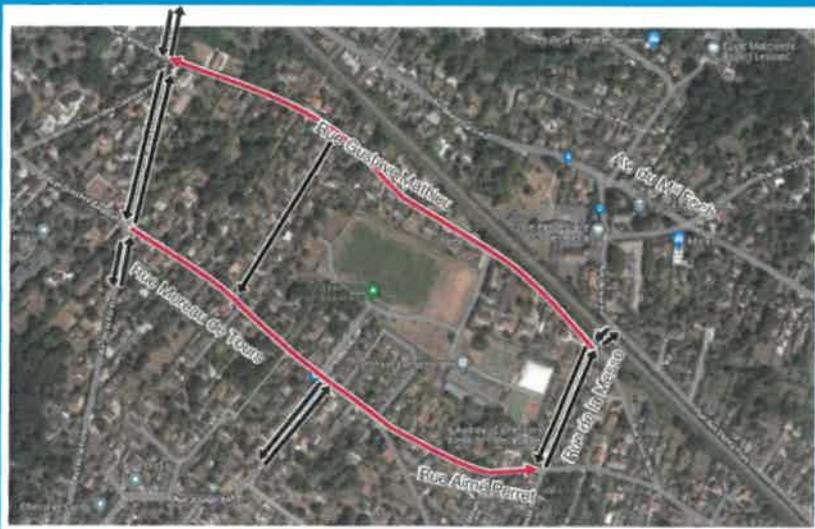
Rue de la République - impact du sens unique



- Un apaisement de la rue de la République +
- Une faible augmentation du trafic sur la rue des Grands Champs +
- Un faible détour pour les automobilistes : 200 m soit + 1 min +
- Opportunité de passage à sens unique de la rue des Grands Champs, **élargissement trottoir** +
- Sens unique : contre-sens cyclable +



SECTEUR À ENJEUX : MOREAU DE TOURS/GUSTAVE MATHIEU

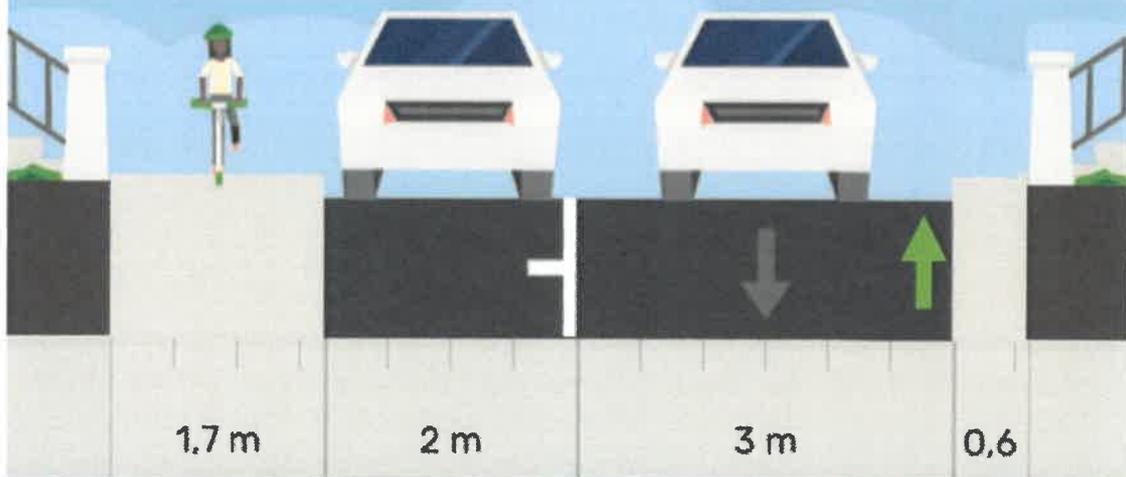


- Un passage à sens unique des rues Moreau de Tours et Gustave Mathieu créant un bouclage
- Un maintien de la rue de la Messe à double sens pour ne pas impacter l'accès au passage sous les voies ferrées
- Une requalification de la rue Gustave Mathieu ayant vocation à offrir plus d'espace pour les mobilités douces

- Des places de stationnement pouvant être aménagées mais avec réduction d'un trottoir

Une requalification de la rue Gustave Mathieu, moins prioritaire que la rue Moreau de Tours, qui pourra donc être aménagée dans un second temps

Profil envisagé - avec stationnement ponctuel





SECTEUR À ENJEUX : DOUMER/FORÊT

Avenue de la Forêt

Éléments fixes

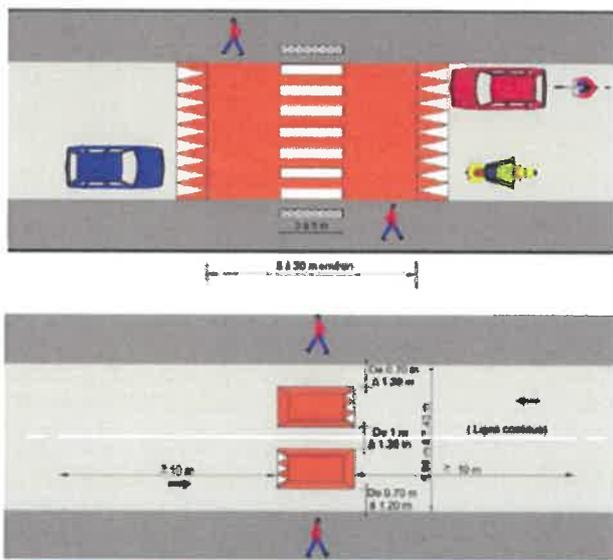
- Axe maintenu à double sens de circulation
- Axe qui doit assurer une fonction de transit (6 000 à 9 000 véhicules/jour)

Propositions

Mixité vélos/voitures avec maintien de la vitesse à 30 km/h

- Bien que peu satisfaisante pour les vélos, cela reste la seule solution envisageable à ce stade
- **À accompagner par des aménagements**

Coussins et plateaux



Recommandé

Surélévation débordant dans les rues qui composent l'intersection

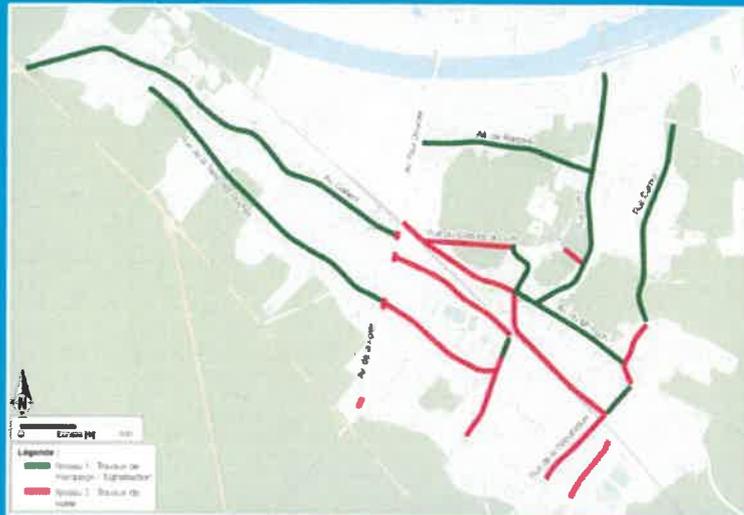


- Les piétons traversent sur la partie surélevée dans le prolongement du trottoir, ce qui leur procure un meilleur confort
- La rampe avancée permet d'éviter les freinages tardifs
- En amorce de virage, les conducteurs roulent sur un profil stable
- En cas d'arrêt en plein carrefour, l'équilibre du véhicule n'est pas altéré à cause de la rampe (notamment pour les deux-roues motorisés)



CONCLUSION

Des interventions plus ou moins lourdes selon les axes

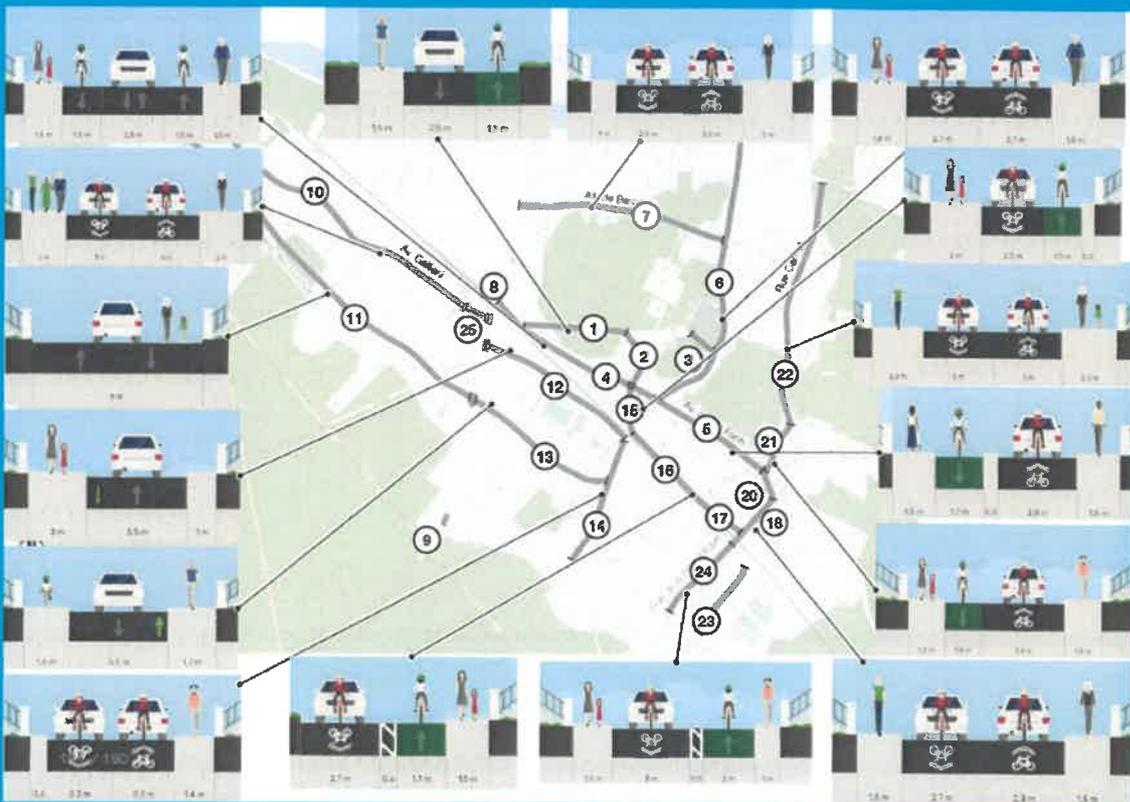


Interventions **légères**

- Marquage simple
- Changement de signalisation

Interventions **plus lourdes**

- Reprise de la chaussée ou d'un trottoir uniquement
- Reprise de voirie de façade à façade





REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS EN PHASE DE CONCERTATION

**La commune de Bois-le-Roi souhaite profiter
de l'édition de ce livret pour remercier**

- Les habitants ayant participé aux différents ateliers de concertation et aux réunions publiques
- Les partenaires institutionnels (CAPF, CD77...) ayant permis d'étoffer les éléments de diagnostic et de compréhension du territoire
- Les associations mobilités et de parents d'élèves ayant participé aux entretiens initiaux de lancement de la mission
- Les membres du groupe de travail mobilités pour leur participation active tout au long du projet

Directeur de la publication : David Dintilhac
Rédaction : pôle cadre de vie et environnement
Mise en page : service communication
Impression : Euphoria (2 850 exemplaires
sur papier couché satin 100 % recyclé)

